

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

Présents : MM. Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Ophélie RIVIÈRE, David RABARDY, Carole CASTAGNET, Mikaël SCHITTLY, Christine BEAUGEY, Alain BOYALS, Philippe CHÂTEAU, Frédéric DAURIAT, Bernard DOUCET, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Nathalie PRIORET, Stéphane RHOUY, Mylène TALLET, Geneviève TEXIER, Émilie VIEILLETOILE,

Excusés : Ludovic ROGER, Aurélien DEBOUCHAUD

Secrétaire de séance : Philippe CHÂTEAU

Le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2020 est validé.

Participation citoyenne

Le dispositif « Participation citoyenne » correspond à l'ancien dispositif « Voisins vigilants » qui l'a cadré. Le lieutenant CALMETTES, commandant de la communauté de brigades, présent en début de séance, décrit aux élus le fonctionnement et la procédure de mise en place.

Il précise d'abord le périmètre de la brigade (27 communes, 22930 habitants, 477,6 km²). Si une patrouille est à une extrémité du territoire, le temps d'intervenir sur un signalement est d'autant plus long, d'où l'importance du dispositif envisagé pour prévenir précisément les forces de l'ordre en parallèle.

Le dispositif est défini par un protocole tripartite (mairie / gendarmerie / préfecture) définissant le rôle de chacun (maire, forces de l'ordre, citoyens référents), les modalités de diffusion de l'information de et vers la gendarmerie, ainsi que la publicité apportée à cette action (réunions publiques, panonceaux en entrées d'agglomération, ...). Le protocole est conclu pour 3 ans renouvelable tacitement.

Le lieutenant Calmettes insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'être intrusif mais bien de recréer du lien social au sein des quartiers. De même, s'il précise que l'effet n'est pas mesurable, il a été constaté une baisse des faits de délinquance dans les communes ayant adhéré. Il invite à faire la publicité la plus large possible, notamment par la pose de panneau de signalétique spécifique.

Lors des débats suivant cette présentation, les élus émettent l'avis qu'il serait intéressant d'avoir si possible un citoyen référent par hameau.

Le conseil à l'unanimité accepte que la commune intègre le dispositif de « Participation citoyenne », demande dans la mesure du possible la désignation d'un référent par hameau, et charge le maire de la mise au point du protocole en lien avec la gendarmerie et la préfecture.

Budget principal – Décision modificative n°1

Après présentation des dépenses d'investissement en cours, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder, pour permettre les écritures de fin d'année, au virement des crédits suivants sur l'exercice 2020 du budget principal :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Chapitre 21-189 : Immobilisations corporelles - Matériel divers	- 10 000,00 €	
D 2188 : Autres immobilisations corporelles	- 10 000,00 €	
Chapitre 21-230 : Immobilisations corporelles - Voirie	+ 6 000,00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie	+ 6 000,00 €	
Chapitre 21-203 : Immobilisations corporelles – Matériel informatique	+ 4 000,00 €	
D 2183 : Matériel informatique	+ 4 000,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Délégation de service public de l'assainissement collectif – Convention avec Charente Eaux pour l'assistance

Une rencontre avec Philippe Lolmède de Charente Eaux a eu lieu concernant la fin de la délégation de service public d'assainissement collectif, repoussée d'un an suite au dernier conseil soit le 31/12/2021, et la réflexion pour la suite. Une convention d'assistance pour clôturer la délégation en cours avec la SAUR, notamment la récupération des données utiles au nouvel appel d'offres, pour monter le dossier de mise en concurrence et pour analyser les offres reçues, entre elles mais aussi par rapport à une éventuelle reprise du service en régie directe, est proposée. Étant une mission sortant du cadre de base de l'adhésion au syndicat, elle est facturée spécifiquement. Le coût supporté par la commune s'élève à 1 200 € TTC.

Les élus approuvent la convention et autorisent le maire à la signer.

Convention avec la région pour le nettoyage du bus

La Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de transports dont les transports scolaires, propose la mise en place d'une convention à destination des autorités organisatrices de la mobilité de second rang visant à les subventionner au titre de la désinfection induite par la crise sanitaire et par les mesures gouvernementales de protection des voyageurs qui ont été édictées. La subvention consiste en le versement de 8,20 € (tarif pour un bus de moins de 35 places) par jour de fonctionnement du service dans la période allant du 23 mars au 31 décembre 2020. Pour Rivières, cela représente 27 jours (septembre et octobre), soit 221,40 €.

Le conseil approuve la convention proposée.

Avis consultatif pour les ouvertures dominicales des commerces de détail en 2021

A deux voix contre et 15 pour, les conseillers municipaux émettent un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail sur les dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

Motion pour la réouverture de la ligne de chemin de fer Angoulême-Limoges

Considérant l'enjeu fondamental que revêt cette voie ferrée historique pour la pleine intégration de toute la Charente et du Limousin à la façade atlantique et à leur nouvelle région,

Considérant que cette ligne est un axe d'aménagement et de vie pour tous les territoires que traverse cette ligne, véritable outil contre l'enclavement et pour l'attractivité, en particulier dans les territoires qu'elle irrigue,

Considérant que cette ligne permet d'organiser les liens domicile-travail au quotidien avec les agglomérations de Limoges et Angoulême, et qu'elle représente d'ores et déjà à ce titre un facteur d'attractivité territoriale pour des personnes travaillant dans ces agglomérations et recherchant un mode de vie durable,

Considérant que cette ligne s'ouvre sur la seule voie rapide qui mène autant à notre capitale nationale qu'à notre capitale régionale, que nos territoires ont contribué au financement de l'axe Tours - Bordeaux, et qu'elle permet une connexion au réseau international,

Considérant qu'un projet fort de réhabilitation de cette ligne permettrait d'aller encore plus loin sur cette stratégie de développement qui mise sur les liens domicile -travail,

Considérant qu'un aménagement du territoire efficace et structurant met en synergie les dessertes par train et route. Dans ce cadre, on ne peut avoir d'un côté le doublement complet de la RN 141 et de l'autre une ligne historique à l'abandon,

Considérant les enjeux environnementaux prioritaires qui font du train un moyen incontournable et nécessaire pour offrir une alternative aux véhicules individuels,

Considérant l'enjeu que cette ligne a pour nos jeunes en formation scolaire et professionnelle,

Considérant l'enjeu touristique que représente cette ligne,

Considérant le potentiel que représente le fret sur cette ligne, en bénéficiant à des industries majeures et structurantes de nos territoires, tout en étant un gage de sécurité sur les axes routiers,

Le Conseil municipal, demande

- La réouverture rapide du tronçon SAILLAT/ANGOULÊME fermé à la circulation depuis 2018,

- La mise en place d'horaires adaptés aux besoins des usagers,
- L'engagement de l'État au financement de cette réouverture.

Questions diverses

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Le Conseil municipal est informé que Madame le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 176 rue de la Borderie (bâti)
- 160 rue de la Duchesse (non bâti)

Point Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Mme Ophélie RIVIÈRE fait le état de l'ensemble des réponses communales, travaillées en commission urbanisme, apportées aux remarques des personnes publiques associées touchant spécifiquement Rivières ou bien l'ensemble du territoire.

Marie Blachère

Des non conformités dans le permis de construire et dans la réalisation de l'assainissement collectif ont été constaté. Une lettre de mise en demeure va être adressée à l'entreprise.

Bons d'achat CCAS

Les bons d'achat proposés en remplacement du repas des aînés sont prêt à être distribués.

Conseillère municipale déléguée

Mme Émilie VIEILLETTOILE a fait part de son souhait de renoncer à sa délégation pour raison professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2021. Mme Trinidad LAIR, suite à un appel à candidature a fait connaître son intérêt.

Bulletin municipal - Communication

Le bulletin municipal est imprimé. La distribution est programmée avant Noël.

Il est également précisé que l'information sur l'obligation pour tout détenteur de volatiles détenus en extérieur de se déclarer en mairie paru sur le compte facebook de la commune a permis de mettre à jour la liste des propriétaires.

Commission communautaire tourisme

Mme Trinidad LAIR fait le compte-rendu de la commission tourisme du 3 décembre où le fonctionnement de l'Office de Tourisme a été expliqué. Ensuite, les problématiques liées au fonctionnement du camping des Flots à Rivières (proposition de gestion par délégation) et du site de l'Épardeau à Rouzède ont été détaillées (4 scenarii : création de 4 meublés de tourisme, création d'un gîte grande capacité et d'un gîte indépendant, création d'une cité de randonnée, vente)

Le prochain conseil est programmé le 21 janvier 2021.